

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN
CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE**

LE 31 AOÛT 2021 À 13 h

39 personnes présentes

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 13 h 10.

2.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

***Résolution # 2021-08-31-1550
Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Vital Deschênes, l'assemblée est ouverte à 13 h 10.

Monsieur Laurier Mongrain fait la lecture du mot du président qui se retrouve aux pages 20 et 21 du rapport annuel.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Laurier Mongrain procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue par le président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 25 avril 2019
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur du Syndicat
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Mise en marché du bois de sciage
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

***Résolution # 2021-08-31-1551
Acceptation du projet d'ordre du jour***

Sur proposition de monsieur Camille Levesque, secondée par monsieur Jean-Marie Giguère, le projet d'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

3.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

***Résolution # 2021-08-31-1552
Lecture et adoption de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Marc Duplessis, l'avis de convocation est accepté.

4.- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

***Résolution # 2021-08-31-1553
Lecture et adoption des procédures d'assemblée***

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Giguère, secondée par monsieur Claude Gagnon et de façon unanime, les procédures d'assemblées sont acceptées sans lecture.

6.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 25 AVRIL 2019**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture en diagonale du procès-verbal. Les producteurs répondent de façon affirmative. Monsieur Leblond en fait la lecture immédiatement.

***Résolution # 2021-08-31-1554
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan
conjoint du 25 avril 2019***

Sur proposition de monsieur Alain Thibodeau, secondée par monsieur Claude Gagnon, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 25 avril 2019 est accepté tel que rédigé.

7.- **LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET 2020**

Monsieur Ghislain Leblond présente le rapport des activités qui se trouve dans le rapport annuel aux pages 27 à 40.

***Résolution # 2021-08-31-1555
Adoption du rapport des activités 2019 et 2020***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Marc Duplessis, le rapport des activités 2019 et 2020 est accepté.

8.- **LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020**

Monsieur Laurier Mongrain invite madame Joanie Baril à venir présenter les états financiers du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que madame Baril présentera les états financiers se terminant au 31 décembre 2020 uniquement étant donné que ceux-ci comprennent également les chiffres de l'année 2019. Il ajoute que les états financiers complets au 31 décembre 2019 sont également inclus dans le rapport annuel.

Les producteurs sont d'accord avec la suggestion.

Madame Baril présente les états financiers du Syndicat au 31 décembre 2020. Quelques précisions sont demandées sur ceux-ci.

***Résolution # 2021-08-31-1556
Adoption du rapport financier 2019 et 2020***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Benoit Michaud, le rapport financier 2019 et 2020 est accepté.

Une question est posée sur la vision des administrateurs au niveau des surplus du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que les surplus peuvent sembler élevés, mais que le chiffre d'affaires du Syndicat, les risques encourus et le roulement nécessaire pour les paiements des producteurs exigent une certaine somme d'argent accumulée. Il ajoute que les administrateurs du Syndicat ont pris la décision de remettre le plus d'argent possible lors de l'émission de la rétro afin de maintenir les surplus accumulés au niveau actuel.

Monsieur Mongrain remercie madame Baril pour sa présentation.

9.- **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT**

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

***Résolution # 2021-08-31-1557
Nomination du vérificateur du Syndicat***

Sur proposition de monsieur Marc Duplessis, secondée de monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et 2020.

Résolution # 2021-08-31-1558
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Jean-Marie Giguère et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2019 et 2020 sont ratifiés.

11.- MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Monsieur Leblond fait un retour sur la mise en marché du bois de sciage depuis le début de l'année 2020. Il aborde les sujets suivants :

- Arrivée de la pandémie;
- Fermeture de plusieurs unités de production de bois de sciage;
- Inventaire de bois de sciage élevé sur les propriétés des producteurs et modification du mode de mesurage par certains industriels pour passer du MPMP, à la TMV et par la suite, à la corde;
- Hausse très importante des prix du bois scié vendu par les industriels;
- Faible hausse du prix du bois pour les producteurs.

Monsieur Laurier Mongrain demande si les producteurs ont des questions ou des commentaires.

Quelques commentaires sont faits à l'effet que les usines de transformations auraient payé le bois plus cher aux producteurs en fonction du prix qu'elles vendaient leurs produits.

Monsieur Luc Champagne mentionne qu'il possède une petite scierie et qu'il a majoré ses prix, mais que les grosses usines ne l'ont pas fait.

12.- DIVERS

Un producteur demande des informations au niveau des travaux qui peuvent être effectués en forêt en regard de la réglementation sur les milieux humides.

Monsieur Leblond mentionne que le projet de règlement a été modifié avant son adoption et qu'actuellement, la majorité des opérations sylvicoles que les producteurs font se classe dans les exclusions de demande d'autorisation sauf les opérations de drainage. Il est suggéré de faire à faire avec un conseiller forestier avant d'effectuer des travaux afin de s'assurer que tout est conforme.

Une autre question est posée sur les marchés du tremble et principalement sur celui du panneau.

Monsieur Leblond mentionne que les prix des panneaux ont augmenté beaucoup depuis le début de la pandémie, mais que comme le Syndicat avait signé une entente de trois ans, que le Syndicat n'a pas refait de négociation avec la compagnie, ce qui fait que les prix aux producteurs sont demeurés stables. Le Syndicat, lors de la dernière négociation, n'avait pas prévu qu'un tel évènement arrive en 2020.

13.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution # 2021-08-31-1559
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Mario Lapolice, la réunion est levée à 14 h 56.

Laurier Mongrain
Président

Ghislain Leblond
Secrétaire



- Est accepté tel que rédigé
 Est accepté tel que modifié